

**EXERCICE 2020**

**Rapport sur la solvabilité et la  
situation financière  
SFCR  
(*Solvency and Financial  
Conditions Reports*)**

# SOMMAIRE

1. Synthèse	5
2. A Activités et Résultats	7
2.1.A.1 Activité	7
2.2.A.2 Résultats de souscription	8
2.3.A.3 Résultats des investissements	9
2.4.A.4 Résultats des autres activités	9
3. B Gouvernance	10
3.1.B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	10
3.1.1. B.1.a Organisation générale	10
3.1.2. B.1.b Conseil d'administration	11
3.1.3. B.1.c Direction effective	14
3.1.4. B.1.d Fonctions clés	15
3.1.5. B.1.e Éventuels changements importants survenus au cours de l'exercice	15
3.1.6. B.1.f Pratique et politique de rémunération	16
3.1.7. B.1.g Adéquation du système de gouvernance	16
3.2.B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	16
3.2.1. B.2.a Politique de compétence et d'honorabilité	17
3.2.2 B.2.b Exigences d'honorabilité et processus d'appréciation	17
3.2.3. B.2.c Exigences de compétence et processus d'appréciation	17
3.3.B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	19
3.3.1. B.3.a Organisation du système de gestion des risques	19
3.3.2. B.3.b Evaluation interne des risques et de la solvabilité	21
3.3.3. B.3.c Rôle spécifique de la fonction gestion des risques	22
3.4.B.4 Système de contrôle interne	23
3.4.1. B.4.a Description du système	23
3.4.2. B.4.b Rôle spécifique de la fonction conformité	24
3.5.B.5 Fonction d'audit interne	25
3.6.B.6 Fonction actuarielle	27
3.7.B.7 Sous-traitance	28
3.8.B.8 Autres informations	28
4.C Profil de risque	30
4.1.C.1 Risque de souscription	30
4.1.1. C.1.a Appréhension du risque de souscription au sein de la Mutualité de la Réunion	30
4.1.2. C.1.b Mesure du risque de souscription et risques majeurs	30
4.1.3. C.1.c Maîtrise du risque de souscription	31
4.2.C.2 Risque de marché	31

## Rapport au superviseur 2020

4.2.1. C.2.a	Appréhension du risque de marché au sein de la Mutualité de la Réunion	31
4.2.2. C.2.b	Mesure du risque de marché et risques majeurs	31
4.2.3. C.2.c	Maîtrise du risque de marché	32
4.3.C.3	Risque de crédit	32
4.3.1. C.3.a	Appréhension du risque de crédit au sein de la Mutualité de la Réunion	32
4.3.2. C.3.b	Mesure du risque de crédit et risques majeurs	33
4.3.3. C.3.c	Maîtrise du risque de crédit	33
4.4.C.4	Risque de liquidité	33
4.4.1. C.4.a	Appréhension du risque de liquidité au sein de la Mutualité de la Réunion	33
4.4.2. C.4.b	Mesure du risque de liquidité et risques majeurs	33
4.4.3. C.4.c	Maîtrise du risque de liquidité	34
4.5.C.5	Risque opérationnel	34
4.5.1. C.5.a	Appréhension du risque opérationnel au sein de la Mutualité de la Réunion	34
4.5.2. C.5.b	Mesure du risque opérationnel et risques majeurs	34
4.5.3. C.5.c	Maîtrise du risque opérationnel	35
4.6.C.6	Autres risques importants	35
4.7.C.7	Autres informations	35
5. D	Valorisation à des fins de solvabilité	36
5.1.D.1	Actifs	36
5.1.1. D.1.a	Présentation du bilan	36
5.1.2. D.1.b	Base générale de comptabilisation des actifs	37
5.1.3. D.1.c	Immobilisations incorporelles significatives	37
5.1.4. D.1.d	Baux financiers et baux d'exploitation	37
5.1.5. D.1.e	Impôts différés actifs	37
5.1.6. D.1.f	Entreprises liées	38
5.2.D.2	Provisions techniques	38
5.2.1. D.2.a	Montant des provisions techniques et méthodologie	39
5.2.2. D.2.b	Incertitude liée à la valeur des provisions techniques	42
5.3.D.3	Autres Passifs	42
5.3.1. D.3.a	Montant des autres passifs et méthodologie	42
5.3.2. D.3.b	Accords de location	43
5.3.3. D.3.c	Impôts différés Passif	43
5.3.4. D.3.d	Avantages économiques et avantages du personnel	44
5.4. D.4	Méthodes de valorisation alternatives	44
5.5. D.5	Autres informations	44
6. E	Gestion du Capital	45
6.1.E.1	Fonds propres	45
6.1.1. E.1.a	Structure des fonds propres	45
6.1.2. E.1.b	Passifs subordonnés	46

## Rapport au superviseur 2020

6.1.3. E.1.c Fonds Propres éligibles et disponibles	46
6.2.E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	47
6.2.1. E.2.a Capital de solvabilité requis	47
6.2.2. E.2.b Minimum de capital de requis	48
6.3.E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	49
6.4.E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	49
6.5.E.5 Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis	49
6.6.E.6 Autres informations	49
7. Annexe : QRT demandés	50

# 1. Synthèse

La Mutualité de la Réunion, organisme à but non lucratif, est agréée pour assurer un portefeuille « accident » (branche 1), « maladie » (branche 2) et « vie-décès » (branche 20). Parallèlement à son rôle mutualiste de référence, la Mutualité de la Réunion se positionne comme un acteur majeur de la vie de la population réunionnaise en développant un réseau de services novateurs et des partenariats permettant de répondre tout au long des parcours de vie aux préoccupations sanitaires et sociales de ses adhérents.

En termes de gouvernance, la Mutualité de la Réunion repose sur les trois types d'acteurs suivants :

- Le Conseil d'administration et la direction opérationnelle salariée qui porte la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites.
- Les dirigeants effectifs (Président et Dirigeant opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la Mutualité de la Réunion auprès de tiers.
- Les fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- Le principe des quatre yeux : toute décision significative est prise et validée par deux personnes (en l'occurrence le Président et le Dirigeant opérationnel).
- Le principe de la personne prudente : la Mutualité de la Réunion appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

La structure de la gouvernance de la Mutualité de la Réunion n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent hormis la nouvelle nomination de la fonction clé "audit interne" en fin d'année 2020. Suite à la notification de ce renouvellement auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), la mutuelle est en attente de la confirmation de l'autorité. Dans l'intervalle, la fonction clé audit interne actuelle reste titulaire de sa fonction.

A noter la validation par l'ACPR en juin 2020 de la nomination du responsable des fonctions clés "gestion des risques" et "vérification de la conformité", portées par la Risk Manager depuis novembre 2019.

Pour l'exercice 2020, la Mutualité de la Réunion présente les indicateurs de référence suivants :

Indicateurs de référence (k€)	2017	2018	2019	2020
Cotisations nettes de taxes	45 465	47 950	49 715	50 125
Résultat de souscription	4 623	5 504	5 748	2 624
Résultat des investissements	-105	1 519	1 917	381
Ratio de couverture du SCR	<b>347%</b>	<b>323%</b>	<b>303%</b>	<b>274%</b>
Ratio de couverture du MCR	<b>1021%</b>	<b>1090%</b>	<b>1130%</b>	<b>1096%</b>

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire « Covid-19 ». De la première déclaration d'urgence sanitaire de l'OMS du 30 janvier 2020, en passant par les premières annonces gouvernementales de confinement du 12 mars 2020, la Mutualité de la Réunion a mis en place des dispositifs visant à assurer la continuité de l'ensemble de ses services et la tenue des instances. Cette période spéciale a permis à la Mutualité de la Réunion de révéler davantage sa force à travers son réseau d'ambassadeurs MUTA qui ont été au cœur des actions solidaires en direction des Réunionnais au plus près de chez eux.

Le chiffre d'affaires de la Mutualité de la Réunion a continué sa progression, tandis que les résultats de souscription et d'investissement sont en forte baisse tout en restant largement positifs. Les fonds propres sont en légère augmentation du fait des résultats de souscription et investissement positifs, tandis que la solvabilité poursuit sa décrue en raison de la continuation de forts investissements immobiliers.

## 2. A Activités et Résultats

### 2.1.A.1 Activité

La Mutualité de la Réunion, fondée en 1979, union du livre 2 est inscrite sous le numéro SIREN 321 073 470. Ses agréments lui permettent d'assurer un portefeuille « accident » (branche 1), « maladie » (branche 2) et « vie-décès » (branche 20).

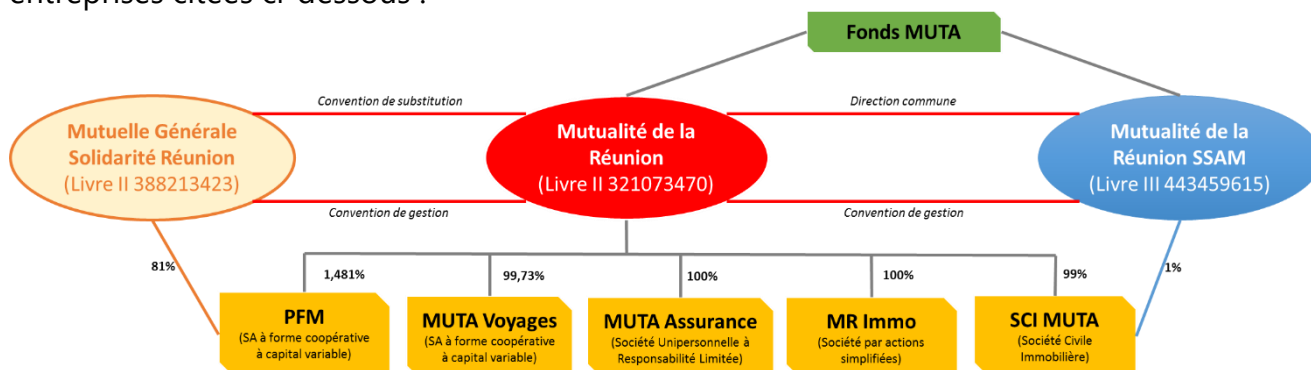
La Mutualité de la Réunion, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest 75436 Paris Cedex 09.

La Mutualité de la Réunion a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels au cabinet EXA représenté par Pierre Yves TEISSIER, ainsi qu'au cabinet KPMG, représenté par M. Guy COHEN. Afin d'assurer son fonctionnement, la Mutualité de la Réunion dispose d'un effectif de 191 personnes au 31/12/2020 réparties sur neuf sites.

Les garanties commercialisées par la Mutualité de la Réunion sont affiliées aux lignes d'activité solvabilité 2 suivantes : assurance des frais médicaux et autre assurance vie, et leur commercialisation intervient sur le territoire français. L'objectif premier est de proposer aux adhérents des produits équilibrés à un prix évalué au plus juste et dont la pérennité et l'équilibre technique sont assurés.

Acteur de référence de la complémentaire santé et des garanties obsèques à la Réunion, la Mutualité de la Réunion connaît depuis 2017 une croissance régulière.

Par ailleurs, la Mutualité de la Réunion détient les participations suivantes dans les entreprises citées ci-dessous :



#### **PFM**

Cette entreprise de pompes funèbres vise à accompagner les familles endeuillées.

#### **MUTA Voyages**

MUTA Voyages est une agence de voyage proposant des voyages vers toutes les destinations à travers le monde pour faciliter le déplacement des réunionnais dans toute ses formes (vols secs, circuits seuls, séjours ou circuits en privé ou en groupe, croisières ou encore voyages à thèmes).

Au vu du contexte actuel sur le marché du tourisme, il a été décidé de la mise en sommeil de l'entreprise en 2020 pour une durée maximale de 2 ans avec le maintien des moyens de production nécessaires à la poursuite de l'activité.

Dans le cadre de l'actuelle crise du Coronavirus, l'activité des agences de voyages est réduite à néant. L'avenir des agences de voyage traditionnelles est en péril. Le modèle économique s'en trouve complètement bouleversé et les perspectives de débouchés à court terme sont très floues.

### **MUTA Assurance**

Muta Assurance est un courtier en assurance permettant aux adhérents de la mutuelle de regrouper en un guichet unique leurs assurances (Auto, Moto, Habitation).

### **SAS MR Immo et SCI MUTA**

Ce sont deux entreprises qui acquièrent et gèrent du patrimoine immobilier réunionnais.

Par ces différentes participations, la Mutualité de la Réunion se positionne comme un acteur majeur de la vie de la population réunionnaise en développant un réseau de services novateurs et des partenariats permettant de répondre tout au long des parcours de vie aux préoccupations sanitaires et sociales de ses adhérents.

## ***2.2.A.2 Résultats de souscription***

Au titre de son activité d'assurance, la Mutualité de la Réunion a perçu 50 125 k€ et son résultat de souscription se présente de la manière suivante :

<b>Ligne d'activité (k€)</b>	<b>Cotisations brutes acquises</b>	<b>Charge de sinistralité</b>	<b>Frais</b>	<b>Autres éléments</b>	<b>Résultat de souscription</b>
Santé	43 860	32 110	11 796	894	848
Vie	6 264	2 477	2 162	151	1 776
<b>Total</b>	<b>50 125</b>	<b>34 587</b>	<b>13 958</b>	<b>1 045</b>	<b>2 624</b>

Les deux branches sont excédentaires, et le résultat de souscription reste positif en cette année touchée par la crise sanitaire puis économique. La baisse des prestations a été compensée par la contribution covid-19, tandis que les frais sont en augmentation, la mutuelle étant en phase d'investissement.

L'ensemble de l'activité de la Mutualité de la Réunion est réalisé en France (Ile de la Réunion).



### 2.3.A.3 Résultats des investissements

Au titre de son activité d'investissement, la Mutualité de la Réunion dispose d'un portefeuille de placements, d'immobilier pour usage propre et de trésorerie s'élevant à 99M€ (valorisation prudentielle).

Les produits et charges financiers se décomposent ainsi :

Catégorie d'actif	Produits	Charges	Résultats des investissements 2020	Résultats des investissements 2019	Plus et moins-values latentes
1 - Obligations souveraines	16				59
2 - Obligations d'entreprises	101				220
3 - Actions	73				0
4 - Fonds d'investissement	0				0
7 - Trésorerie et dépôts	32				0
9 - Immobilisations corporelles	1 424				6 398
<b>Total</b>	<b>1 646</b>	<b>1 265</b>	<b>381</b>	<b>1 917</b>	<b>6 677</b>

Le résultat d'investissement ainsi que les plus et moins-values latentes viennent directement impacter les fonds propres Solvabilité 2 de la manière suivante :

- Le résultat d'investissement est une composante du résultat net qui impacte les fonds excédentaires.
- Le total des plus et moins-values latentes, net des impôts différés, vient augmenter/imputer la réserve de réconciliation.

Le résultat d'investissement 2020 est en large diminution par rapport à 2019 en raison de charges d'investissement en forte augmentation, en lien avec la crise sanitaire et économique liée au covid-19. Les produits sont, eux, relativement stables entre 2019 et 2020.

### 2.4.A.4 Résultats des autres activités

La Mutualité de la Réunion ne dispose pas d'autres produits ou dépenses importants hors ceux indiqués dans les paragraphes précédents.

A noter qu'il y a entre 1 M€ et 1,5 M€ de charges non techniques qui sont composées principalement des charges liées au fonctionnement de la vie de l'union.

## 3. B Gouvernance

### 3.1.B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### 3.1.1. B.1.a Organisation générale

Le choix du système de gouvernance de la Mutualité de la Réunion a été opéré en conformité avec les articles 41 à 49 de la directive, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du code de la mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués.

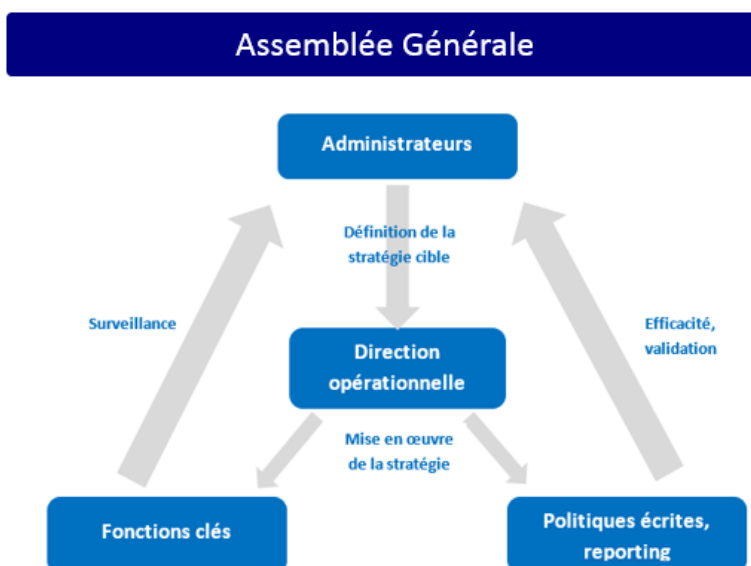
La gouvernance de la Mutualité de la Réunion est ainsi fondée sur la complémentarité entre :

- Les administrateurs élus (Conseil d'administration).
- La présidence et la direction opérationnelle choisie pour ses compétences techniques et managériales (dirigeants effectifs).
- Les fonctions clés en charge de prérogatives spécifiques (actuariat, gestion des risques, conformité et audit interne) devant soumettre leurs travaux au Conseil d'administration.

L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les statuts de la Mutualité de la Réunion approuvée par l'Assemblée générale. Par ailleurs, le Conseil d'administration réalise chaque année une revue des politiques écrites, s'assure de leur bonne exécution et mise en œuvre au sein de la Mutualité de la Réunion.

Ainsi, les rôles et responsabilités d'acteurs ont été clairement identifiés et définis permettant de s'assurer d'une correcte séparation des tâches entre les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle. Les canaux de communication entre ses acteurs ont été également définis.

La vision schématique du système de gouvernance se présente comme suit :



### 3.1.2. B.1.b Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 14 administrateurs élus.

Le Conseil d'administration se réunit à minima trois fois dans l'année. Au cours de l'exercice 2020, les séances suivantes ont été tenues :

Dates clés statutaires 2020	
CA n°1	16/04/2020
AG	13/06/2020
CA n°2	10/09/2020
CA n°3	12/11/2020
CA exceptionnel n°4	17/12/2020

Dans le cadre de Solvabilité 2, le Conseil d'administration joue un rôle central dans le système de gouvernance de la Mutualité de la Réunion. A ce titre, les missions du Conseil d'administration sont les suivantes :

- **Stratégie** : fixe l'appétence et les limites de tolérance générale, approuve les stratégies et politiques principales de gestion des risques ; et fixe les principes généraux de la politique de rémunération et supervise sa mise en œuvre.
- **Interactions avec les fonctions clés** : auditionné au minimum une fois par an et autant que nécessaire les responsables de fonctions clés.
- **Validation et surveillance** : approuve et réexamine annuellement les politiques écrites, approuve les rapports sur la solvabilité et la situation financière et l'ORSA, en cas de recours à la sous-traitance, veille à ce que les dispositions afférentes pour chaque prestataire soient mises en place. Enfin, il assume la responsabilité finale du respect par l'organisme de la Directive Solvabilité 2.
- **Prérogatives spécifiques vis-à-vis des dirigeants effectifs** : approuve les éléments du contrat de travail du Dirigeant opérationnel.
- Fixe les délégations de pouvoirs au Président et au Dirigeant opérationnel.

Parallèlement, les administrateurs détiennent d'autres prérogatives (*détermination des orientations de la mutuelle, surveillance des comptes annuels, approbation du rapport de gestion, ...*) antérieures à la réforme qu'ils conservent.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a notamment au cours de l'exercice :

- Validé les investissements financiers et immobiliers.

## Rapport au superviseur 2020

- Validé les rapports réglementaires (ORSA, Solvabilité 2, Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme [LCB-FT], Rapport des procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière [PEVIFC]).
- S'est assuré de la bonne exécution et de la mise à jour des politiques écrites.

Le Conseil d'administration peut confier l'exécution de certaines missions, sous sa responsabilité et son contrôle, au Président, au bureau, à un ou plusieurs administrateurs, au directeur de l'union ainsi qu'à une ou plusieurs commissions.

Par ailleurs, la création de commissions spécialisées issues du Conseil d'administration permet la spécialisation de certains de ses membres :

### **Comité d'Audit Finances et Risques**

Le Comité d'Audit, Finances et Risques est une émanation du Conseil d'Administration et joue un rôle majeur dans la supervision et le contrôle de l'information financière et comptable, la fiabilité des processus de gestion des risques, de contrôle interne et d'audit interne.

Conformément aux dispositions de l'article L-823.19 du Code du Commerce, le Comité d'Audit a pour mission :

- De suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de formuler des recommandations au Conseil d'Administration pour en garantir l'intégrité,
- De suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et le cas échéant de l'audit interne,
- D'émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation de l'Assemblée Générale,
- De suivre la réalisation de la mission des Commissaires aux Comptes et de s'assurer du respect des conditions d'indépendance prévues par la législation en vigueur,
- D'approuver la fourniture des services non audits,
- De rendre compte régulièrement de l'exercice de sa mission au Conseil d'Administration dont les résultats de la mission de certification des comptes et de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus.
- Informer sans délai le Conseil d'Administration de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'Audit, Finances et Risques se réunit autant de fois que nécessaire et au moins quatre fois par an sur convocation du Président du Comité notamment pour :

- l'arrêté des comptes de l'exercice,
- la fixation du budget de fonctionnement, si nécessaire,
- le suivi des missions du contrôle interne, de l'Audit Interne et de la politique de gestion des risques.

Il est composé de 4 membres administrateurs et d'un membre expert.

L'ordre du jour est proposé par les opérationnels (DAF, Risk Manager et Responsable d'Audit Interne). Il est arrêté et validé par le Président du Comité d'Audit. Si l'ordre du jour est adapté

en fonction des sujets d'actualité, les thématiques suivantes ont été systématiquement abordées lors de chaque comité :

- Le suivi du respect du planning financier : transmission mensuelle des clôtures comptables et rapports d'activités à la Direction Générale et à la Présidence par la Direction Administrative et Financière,
- L'arrêté des comptes et les clôtures mensuelles,
- Le suivi des placements : évolution des placements, respect des règles et de la politique de placement arrêtée par le Conseil d'Administration,
- Le suivi de l'avancée des travaux sur le contrôle interne et de la gestion des risques,
- Le suivi de l'avancement du plan d'audit, du résultat des audits en cours et de la mise en œuvre des plans d'actions suite aux recommandations.

La charte du Comité d'Audit Finances et Risques décrit le fonctionnement et les modalités de ce comité et permet de s'assurer que l'ensemble des domaines entrant sous sa responsabilité sont couverts. Cette dernière a été mise à jour et approuvée par le Conseil d'Administration du 27.09.2018.

En 2020, le Comité d'Audit, Finances et Risques s'est réuni à 6 reprises et le quorum de 50% a été respecté. Le taux de présence était de 100 %.

### **Commission Assurance, Développement, Garanties et Services**

Le Conseil d'Administration a confié à cette commission la mission de superviser les activités d'assurance de la mutuelle.

Cette commission, composée de 8 membres, s'est réunie à 4 reprises en 2020.

Ses missions sont de :

- Suivre les activités santé, décès et assurance de la Mutualité de la Réunion
- Participer à la stratégie de développement commercial
- Procéder à la Veille de la concurrence
- Etre force de proposition sur l'évolution des garanties pour mieux répondre aux besoins des adhérents
- Être en relation avec les professionnels de santé et les partenaires.

Cette commission a régulièrement examiné les différents indicateurs de pilotage des risques et des engagements. Elle a fait le point également régulièrement dans l'année sur les évolutions à mettre en œuvre, notamment sur le plan de la gestion pour intégrer les réformes 100 % Santé et la Complémentaire Santé Solidaire. Elle a suivi également l'organisation mise en place pour assurer le maintien de l'activité en 2020 malgré la crise sanitaire.

A noter que les fonctions d'administrateurs au sein de la mutuelle sont gratuites et ne donnent pas lieu à rémunération.

### *3.1.3. B.1.c Direction effective*

La direction effective de la Mutualité de la Réunion est assurée par deux dirigeants effectifs :

- Le Président du Conseil d'administration, Théodore Hoarau
- Le Dirigeant opérationnel, Didier Rivière

Dans le respect du principe des quatre yeux, les dirigeants effectifs de la Mutualité de la Réunion sont impliqués dans les décisions significatives de la Mutualité de la Réunion, disposent de pouvoirs suffisants, d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité.

#### **Prérogatives spécifiques du Président**

Le Président est élu par le Conseil d'administration en qualité de personne physique.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci et en rend compte à l'Assemblée Générale.

Il informe le Conseil des procédures engagées en application des articles L.510-8 et L.510-10 du code de la Mutualité.

Il veille au bon fonctionnement des organes de l'Union, des différentes commissions et comités et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées.

Le Président convoque le Conseil d'administration et en établit l'ordre du jour.

Il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées.

Il engage les dépenses.

Le Président représente l'Union en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est compétent pour décider d'agir en justice ou de défendre l'union dans les actions intentées contre elle.

#### **Prérogatives spécifiques du Dirigeant opérationnel**

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration délègue au Dirigeant opérationnel :

- Les pouvoirs nécessaires pour assurer conformément aux textes législatifs et réglementaires et aux statuts, le fonctionnement de l'Union,
- L'organisation des services, les moyens et les procédures mis en œuvre sont de la responsabilité du Dirigeant opérationnel qui veille à l'application des règles définies par les instances de la Mutualité de la Réunion,
- Le pouvoir et la signature pour tout courrier relatif à la gestion du personnel (contrats de travail – à l'exception de ceux des cadres – congés, attestations et convocations diverses) y compris les lettres de licenciements et les sanctions disciplinaires,
- Les délégations de pouvoirs et de signatures en ce qui concerne les engagements et l'ordonnancement des dépenses font l'objet de règles et seuils spécifiques,
- La représentation de la Mutualité de la Réunion au sein de diverses entités.

En application des statuts, le Conseil d'administration autorise Monsieur Théodore HOARAU, Président de la Mutualité de la Réunion, à déléguer au Dirigeant opérationnel, Monsieur

Didier RIVIERE, sous son contrôle ainsi qu'il le propose, le pouvoir de le représenter en cas d'absence ou d'empêchement.

*3.1.4. B.1.d Fonctions clés*

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, la Mutualité de la Réunion a nommé les quatre responsables de fonctions clés sur les domaines suivants :

<b>Fonction clé</b>	<b>Fonction exercée au sein de la mutuelle</b>
Gestion des risques	Risk Manager
Actuarielle	Directeur administratif et financier
Audit interne	Responsable Audit interne
Vérification de la conformité	Risk Manager

Les fonctions clés assurent la présentation de leurs travaux au travers de flashs mensuels à destination de la Direction Effective et de rapports spécifiques à leurs périmètres d'intervention (pour la fonction audit et la fonction actuarielle). Par ailleurs, les modalités permettant aux fonctions clés de disposer de toute l'autorité, ressources et indépendance opérationnelle nécessaires afin de mener leurs tâches à bien sont précisées dans des lettres de mission spécifiques.

Comme indiqué dans le tableau précédent, l'organisation existante à ce jour de la Mutualité de la Réunion est celle mise en place depuis l'avènement de la Directive Solvabilité 2 et dans laquelle le cumul des fonctions clés "Gestion des risques" et "Vérification de la conformité" faisait déjà l'objet d'un cumul effectif. Ce dispositif est validé depuis l'année 2016. De plus, les travaux afférents à chaque fonction clé mentionnée font l'objet d'une supervision effective par le Conseil d'Administration, les dirigeants effectifs et le Comité d'Audit Finances et Risques. Ainsi, l'organisation décrite et les dispositifs de contrôle et de supervision mis en place permettent de maîtriser le risque de conflits d'intérêts au titre du cumul des fonctions clés "Gestion des risques" et "Vérification de la Conformité".

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont décrites dans la suite du rapport.

*3.1.5. B.1.e Éventuels changements importants survenus au cours de l'exercice*

La structure de la gouvernance de la Mutualité de la Réunion n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent hormis la nouvelle nomination sur la fonction clé "audit interne" en fin d'année 2020.

Le Conseil d'Administration du 17.12.2020 a approuvé la nouvelle désignation. Le formulaire de nomination a été envoyé à l'ACPR selon l'instruction en vigueur.

L'ACPR dispose de deux mois pour se prononcer, le silence vaut acceptation. Dans l'intervalle, la fonction clé audit interne actuelle reste titulaire de sa fonction.

### *3.16. B.1.f Pratique et politique de rémunération*

Concernant les pratiques de rémunération, la Mutualité de la Réunion a défini et validé une politique de rémunération.

Les fonctions d'administrateurs au sein de la mutuelle sont gratuites et ne donnent pas lieu à rémunération.

Les rémunérations du Dirigeant opérationnel, des responsables de fonctions clés, des cadres de direction de la mutuelle sont fixées par le Président du Conseil d'administration.

La rémunération des salariés non cadres (employés/techniciens) est fixée dans le respect des dispositions de la convention collective de la mutualité.

Les rémunérations variables sont réservées :

- Aux fonctions commerciales : dans ce cadre, elles ne sont pas indexées sur le chiffre d'affaires produit mais déterminées en fonction de la réalisation d'objectifs de vente et d'indicateurs de qualité de service, la part variable représentait ainsi 19% du salaire brut global ;
- Aux activités à dominante financière et de gestion : elles sont conditionnées au respect des échéances de production des informations comptables et financières et reporting de pilotage de la société, et des critères de qualité des travaux réalisés, la part variable représentait ainsi 12% du salaire brut global.

### *3.1.7. B.1.g Adéquation du système de gouvernance*

Le système de gouvernance est revu annuellement par la première vice-présidente de la mutuelle dans le cadre de la politique de compétence et d'honorabilité.

## **3.2.B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité**



Conformément à l'article 42 de la directive, transposées à l'article L.114-21 du code de la mutualité et développées aux articles 258 et 273 des actes délégués, les administrateurs, les dirigeants et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

### *3.2.1. B.2.a Politique de compétence et d'honorabilité*

La compétence des Dirigeants effectifs et des Responsables de Fonctions clés s'apprécie de manière individuelle au regard de leurs prérogatives spécifiques avec les éléments suivants :

- Formations et diplômes.
- Expérience professionnelle.

Parallèlement à ces éléments, les Dirigeants effectifs et les Responsables de fonctions clés peuvent être amenés à suivre des formations spécifiques en lien avec leurs périmètres respectifs, leur permettant ainsi d'assurer un maintien de leurs compétences.

Le programme de formation est adapté à chaque fonction et peut donc varier du fait des besoins identifiés.

Afin d'attester la compétence et l'honorabilité, le service des Ressources Humaines de la Mutualité de la Réunion tient à jour un dossier relatif aux Dirigeants effectifs, aux responsables des fonctions clés et à leurs équipes, dans lesquels elle conserve :

- Un CV attestant de l'expérience académique et professionnelle de la personne;
- La copie des diplômes obtenus
- Les attestations de participation aux sessions de formation suivies
- Un extrait de casier judiciaire

### *3.2.2 B.2.b Exigences d'honorabilité et processus d'appréciation*

Les exigences d'honorabilité pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance sont assurées par la présentation d'un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de deux mois, mis à jour à minima tous les 2 ans.

La politique de compétence et d'honorabilité est sous la responsabilité conjointe de :

- La Directrice des Ressources Humaines,
- La Déléguée Générale.

Elles assurent en particulier sa mise à jour annuelle et son suivi.

Le Conseil d'Administration a en outre désigné la 1ère Vice-Présidente, comme référente administrateur de la présente politique.

### *3.2.3. B.2.c Exigences de compétence et processus d'appréciation*

### **Administrateurs**

La compétence des administrateurs s'apprécie de manière collective au travers de la diversité des aptitudes, compétences, diplômes et/ou formations.

A leur arrivée dans le Conseil d'administration, un entretien individuel est réalisé afin de déterminer les besoins en termes de formation.

Chaque administrateur se voit, tout au long de son mandat, proposer des modules de formation adaptés en fonction de ses responsabilités.

Chaque année, chaque administrateur se doit de consacrer un quota d'heures à sa formation, fixé à 12 heures.

La vie fédérative accompagne les administrateurs mutualistes dans l'exercice de leurs mandats et œuvre à mettre à disposition du mouvement mutualiste une offre de formation adaptée.

Le dossier d'administrateur contient :

- Une fiche entretien finalisant l'entretien réalisé lors du rendez-vous individuel
- Les informations personnelles de l'Administrateur (CV - pièce d'identité - RIB - extrait de casier judiciaire -diplômes/attestation - distinctions honorifiques)
- Les mandats au sein des Unions
- Les délégations de signature
- Les mandats au sein du groupe Mutualité
- Les mandats extérieurs
- Les formations (attestations aux sessions de formation suivies)

En termes de formation et afin de répondre aux exigences réglementaires sur la compétence et l'honorabilité, les administrateurs ont participé à diverses actions tout au long de l'année :

- Le 10 mars 2020 : formation sur les produits MUTA
- Les 8 et 15 septembre 2020 : les ateliers ORSA animés par le Cabinet Actélior ont été l'occasion pour les administrateurs d'interagir entre eux sur la définition des stress tests
- Un séminaire animé par Yannick LUCAS de la FNMF de 3 jours a été proposé :
  - Le 26 octobre 2020 : "Responsabilité des administrateurs/Être élu en Mutualité".
  - Le 27 octobre 2020 : "La prévention dans le cadre du bien-vieillir".
  - Le 29 octobre 2020 : "L'actualité de la protection sociale en France et dans les Outre-Mer"..
- Le 28 octobre 2020 : formation sur "Protection de la clientèle et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme» animée par le groupe Y Nexia."

### **Dirigeants effectifs et Responsables de fonctions clés**

La compétence des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés s'apprécie de manière individuelle au regard de leurs prérogatives spécifiques avec les éléments suivants :

- Formations et diplômes.
- Expérience professionnelle.

Les formations suivies au cours de l'exercice 2020 sont les suivantes :

- LCB-FT
- Protection de la clientèle
- Qualité des données
- Fonction clé Conformité
- Process Communication
- Communication non violente (cycles 1 et 2)
- Cycle de perfectionnement des dirigeants

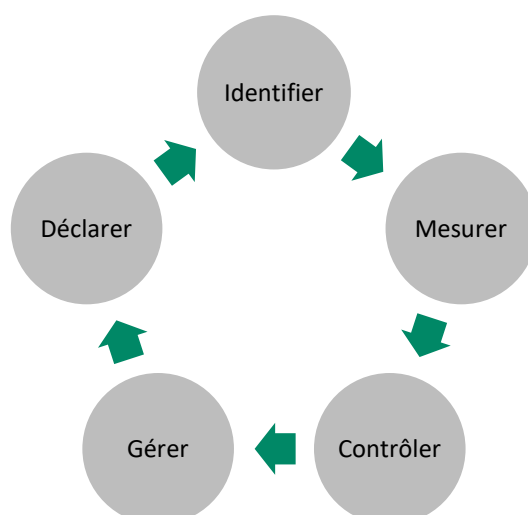
Le contrôle des exigences de compétence est assuré par la Directrice des ressources Humaines de la mutuelle pour les fonctions clés et le Dirigeant opérationnel ; et par la Déléguée Générale pour le Président de la Mutualité de la Réunion.

### ***3.3.B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité***

#### *3.3.1. B.3.a Organisation du système de gestion des risques*

En application de l'article 44 de la directive cadre Solvabilité 2 et de l'article 259 des actes délégués, comme toute entreprise d'assurance, la mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion des risques. Comme l'indique l'article 44, la démarche risque consiste à étudier de manière structurée les risques.

Ce système a pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités. Il comprend : des dispositifs de détection et d'évaluation des risques ; des mesures de contrôle et de maîtrise ; une intégration des processus décisionnels de l'entité.



**Identification :** S'assurer que l'ensemble des risques auquel est soumise la mutuelle est bien identifié (*Risques opérationnels, stratégiques, techniques, financiers, ...*) dans l'outil de gestion des risques et couvre tous les processus de la Mutualité de la Réunion (processus de pilotage, processus cœur de métier et processus support).

**Mesure :** Définir des critères de mesure et de quantification des risques (fréquence, impact, ...), ceci au moyen d'outils, de règles ou d'indicateurs (*SCR, P/C, indicateurs qualité...*).

**Contrôle et gestion :** Surveiller et piloter ces risques afin notamment d'en limiter leurs impacts. Certains éléments de maîtrise sont notamment intégrés directement dans la cartographie des risques (suivi des plans d'actions, suivi des recommandations, suivi des reportings réglementaires, suivi de la base incidents, etc.). Parallèlement, la Mutualité de la Réunion met en place des processus de redressement en cas de dérive.

**Déclarer :** Effectuer un suivi mensuel des risques majeurs auxquels est exposée la mutuelle, auprès de la Direction opérationnelle et une présentation systématique en Comité d'audit, Finances et risques, via la cartographie des risques.

Il est à noter que le système décrit est intégré à l'organisation de la structure et, à ce titre, relayé au sein des organigrammes, procédures et modes opératoires encadrant au quotidien l'activité.

Le système de gestion des risques de la mutuelle couvre l'ensemble des domaines présentant un niveau de criticité significatif et susceptible de représenter une menace quantifiable pour son activité, la qualité du service rendu aux adhérents, la pérennité de son modèle économique ou sa capacité à couvrir ses engagements assurantiels.

Une politique de gestion des risques a été formalisée et validée par le Conseil d'administration.

**En termes de reporting,** la mutuelle a mis en place de nombreux outils de pilotage et de suivi de l'activité basés sur :

- L'activité commerciale : tableaux de bord et indicateurs d'activités mis à jour en temps réel grâce à un logiciel décisionnel, rapport assurance santé/décès, reporting flash mensuel
- Les risques stratégiques
- Les risques de souscription et qualité en termes de paiement des prestations sont suivis via les rapports de contrôle des cotisations et des prestations présentés mensuellement à la Direction Générale
- Les placements : le processus de validation des placements financiers a été adapté et formalisé afin de répondre aux objectifs de respect de la réglementation et de la stratégie de la mutuelle, tout en gardant un mode de fonctionnement permettant une réactivité face au marché. Les instances politiques de l'Union sont

informées régulièrement de l'évolution du portefeuille et des décisions prises dans le respect de la politique de placement qui a été validée en Conseil d'Administration.

- Le risque opérationnel et social : dans le cadre de la coordination du contrôle interne, une base incidents a été mise en œuvre ; elle est accessible par l'ensemble des collaborateurs du groupe. La base est suivie et pilotée par le Risk Manager qui se charge de mettre en œuvre un plan d'actions avec les responsables désignés.

### *3.3.2. B.3.b Evaluation interne des risques et de la solvabilité*

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (noté ORSA) est intégré au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques. Une politique ORSA validée par le Conseil d'administration précise l'organisation du processus ORSA.

Plus particulièrement, la politique ORSA prévoit :

- Une réalisation annuelle de l'ORSA, voire infra-annuelle en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques.
- Une validation du rapport ORSA par le Conseil d'administration qui peut selon son jugement exiger de revoir et/ou corriger des paramètres concernant l'environnement externe (concurrence, juridique, économie, fiscalité, etc.) ou interne (interdépendances de décisions, évolution du niveau d'appétence aux risques fixé, adaptation de la stratégie et/ou de l'organisation, etc.).
- Une démarche ORSA placée sous la responsabilité conjointe de la fonction gestion des risques et de la fonction actuariat.

Le processus ORSA est mis à jour au moins une fois par an et à chaque changement majeur affectant la stratégie de l'organisme.

L'ORSA est considéré comme un outil de pilotage de la Mutualité de la Réunion qui permet notamment de :

- Définir la stratégie de la mutuelle, déclinée ensuite de manière opérationnelle en production commerciale par les équipes opérationnelles de la mutuelle ;
- Analyser les risques majeurs et l'analyse de la cohérence globale des résultats obtenus via la formule standard avec la perception du conseil de l'exposition aux risques de la mutuelle ;
- Analyser l'impact des stress sur la solvabilité et les résultats de la mutuelle, et ses conséquences sur la stratégie à moyen terme de la mutuelle.

Dans le cadre de cet exercice, la Mutualité de la Réunion analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels elle est soumise et détermine ses besoins de solvabilité.

Pour cela, la démarche ORSA de la Mutualité de la Réunion se fonde sur les étapes suivantes :

## Rapport au superviseur 2020

- Une identification préalable du besoin global de solvabilité.
- Un respect permanent des exigences réglementaires en projetant l'activité de la Mutualité de la Réunion dans des conditions normales et dans des conditions adverses.
- Une étude de la déviation du profil de risque de la Mutualité de la Réunion par rapport à la formule standard proposée par la législation.

Chaque année, l'exercice ORSA fait l'objet d'une étude menée conjointement avec les administrateurs, les dirigeants effectifs et les fonctions clés de la mutuelle pour mener à bien les trois évaluations. A cet effet, les risques majeurs faisant l'objet de scénarios de stress sont proposés par les administrateurs qui valident in fine le rapport. L'ensemble des évaluations fait l'objet d'un rapport formalisé à destination des administrateurs et de l'autorité de contrôle.

Sur l'exercice 2020, la Mutualité de la Réunion a réuni ses Dirigeants effectifs, ses administrateurs et ses responsables de fonction clé lors de deux ateliers d'échanges. Ces ateliers se sont déroulés en collaboration avec le cabinet Actélior ; ils sont l'occasion pour les administrateurs d'interagir entre eux sur la définition des stress tests qui permettront :

- D'évaluer la résistance de la Mutualité de la Réunion à certains chocs de marché,
- Identifier in fine les impacts sur la solvabilité de la Mutualité de la Réunion,
- De mesurer les conséquences de plusieurs chocs instantanés.

Au regard de l'évaluation du Besoin Global de Solvabilité, la mutuelle intègre les éléments suivants :

- Utilisation de la formule standard pour l'ensemble des risques techniques et financiers modélisés
- Les paramètres propres (et non ceux de la formule standard) pour le calcul du SCR Souscription en Santé
- Le risque homme clé

Le rapport a été validé en Conseil d'Administration du 12/11/2020 et envoyé à l'ACPR.

### *3.3.3. B.3.c Rôle spécifique de la fonction gestion des risques*

Dans le cadre du système de gestion des risques, le responsable de la fonction gestion des risques assume les prérogatives spécifiques suivantes :

- Assistance à la mise en œuvre du système de gestion des risques ;
- Suivi du système de gestion des risques et du profil de risque de la Mutualité de la Réunion ;
- Déclaration des expositions aux risques et assistance sur son domaine au Conseil d'administration ;
- Identification et évaluation des risques émergents ;
- Coordination opérationnelle du processus ORSA.

### **3.4.B.4 Système de contrôle interne**

#### *3.4.1. B.4.a Description du système*

En application de l'article 46 de la directive et de l'article 266 des actes délégués, la Mutualité de la Réunion est tenue de mettre en place un système de contrôle interne. Cette disposition est en cohérence avec les exigences préalables du décret n° 2008-468 du 19 mai 2008 transposées à l'article R.211-28 du code de la mutualité.

Dans ce contexte, la Mutualité de la Réunion dispose d'un dispositif de contrôle interne efficace. En vue de se conformer également à l'article 41-3 de la directive et de l'article 258-2 des actes délégués, la Mutualité de la Réunion a défini une politique de contrôle interne décrivant les objectifs, responsabilités, processus et procédures de contrôle interne.

Le contrôle interne est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La conformité aux lois et règlements ;
- Le suivi et la prise en compte des décisions des instances (AG et CA) et l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale, en particulier par l'intermédiaire du tableau de suivi des décisions piloté par la gouvernance/secrétaire général ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, la détection des éventuels dysfonctionnements et la mise en œuvre les actions correctives ou préventives adaptées ;
- Le recensement et le suivi des incidents (incidents informatiques, de gestion, réclamations adhérent, tiers, ...) ;
- La fiabilité de l'information comptable et financière ;
- Le suivi des recommandations et actions correctives ou préventives.

D'une façon générale, le dispositif de contrôle interne contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Il repose sur :

- Une formalisation des processus existants au sein de la mutuelle ;
- Un suivi des incidents déclarés non clôturés est réalisé et permet d'avoir l'assurance de la mise en œuvre effective des éléments de maîtrise ;
- Une cartographie des risques couvrant les principaux risques (Périls, Stratégiques, Financiers, Opérationnels, Assurance).

Le dispositif de contrôle interne du groupe MR s'inscrit en 1ère et en 2ème ligne du dispositif de maîtrise des risques.

Les activités opérationnelles de la Mutualité de la Réunion sont modélisées à travers une cartographie des macro-processus.

Chaque Directeur d'activité est chargé de la création ou de la mise à jour des procédures impactant son périmètre. La structuration du dispositif de contrôle interne s'effectue au fil de l'eau au travers de la mise à jour de ces procédures :

- 1ère phase : état des lieux ;
- 2ème phase : identification des axes d'amélioration et des points de contrôle à mettre en oeuvre ;
- 3ème phase : production et/ou mise à jour des procédures ;
- 4ème phase : communication et mise en oeuvre de la procédure ;
- 5ème phase : contrôles de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveau sur le respect de la procédure, remontée des anomalies identifiées.

Les risques et éléments de maîtrise sont repris dans la cartographie des risques. Les processus, faisant état d'éléments de maîtrise insuffisants, font l'objet de plans d'actions spécifiques.

### *3.4.2. B.4.b Rôle spécifique de la fonction conformité*

La fonction de vérification de la conformité a la responsabilité :

- De mettre en place une politique de conformité et un plan de conformité
- De définir, les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting liées à la conformité
- D'identifier et d'évaluer le risque de non conformité D'évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir toute non-conformité
- D'évaluer l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations d'assurance de la Mutuelle

La fonction de vérification de la conformité est également consultée pour avis à l'initiative notamment de la Direction et du Conseil d'administration, sur toute question réglementaire ou de conformité liée aux activités d'assurance dont les aspects de fraude, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la protection de la clientèle, etc.

La politique de conformité décrit en détail ses responsabilités, les contours de sa mission et les modalités de reporting.

Le plan de Conformité est pluriannuel sur 3 ans. Il est susceptible d'évoluer à tout moment en fonction des évolutions réglementaires ou stratégiques de la Mutualité de la Réunion. Ce plan de conformité découle de la cartographie des risques de non conformité et intègre les actions de mise en conformité qui auront été identifiées.



### **3.5.B.5 Fonction d'audit interne**

#### **Contexte réglementaire**

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la directive, précisées à l'article 271 du règlement délégué, la Mutualité de la Réunion dispose d'une fonction d'audit interne.

#### **Missions de l'Audit interne**

Dans ce cadre, la fonction d'audit interne s'acquitte des missions suivantes :

- Établir, mettre en oeuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'Union,
- Adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités,
- Communiquer le plan d'audit au Conseil d'Administration,
- Émettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits et **soumettre au moins une fois par an au Conseil d'Administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations,**
- Et s'assurer du respect des décisions prises par le Conseil d'Administration sur la base des recommandations émises,
- Est entendu au moins une fois par an par le Conseil d'Administration.

#### **Organisation**

La responsabilité de la fonction clé Audit Interne est assumée par le responsable de l'Audit interne depuis son approbation lors du Conseil d'Administration du 8 novembre 2018, en remplacement du Président du Comité d'Audit Finances et Risques, porteur de la fonction jusqu'alors.

A noter, l'approbation de la nomination du nouveau responsable d'Audit Interne par le Conseil d'Administration du 17.12.2020. Le dossier de nomination de la fonction clé a été transmis à l'ACPR selon l'instruction en vigueur. Le responsable actuel reste titulaire de la fonction jusqu'à la validation du dossier par L'ACPR.

Les modalités de fonctionnement et d'organisation sont décrites au sein de la politique d'audit interne mise à jour annuellement.

Afin de garantir son indépendance à l'égard des directions et des services de l'Union, l'Audit Interne est rattaché hiérarchiquement au Dirigeant opérationnel et fonctionnellement au Conseil d'Administration auprès duquel il dispose d'un accès direct. L'Audit Interne est indépendant de toutes autres fonctions et ne réalise aucune activité opérationnelle.

Compte-tenu de la taille et de l'organisation de l'Union, les missions prévues au plan pluriannuel d'Audit Interne peuvent être réalisées en collaboration avec le prestataire externe désigné par le Conseil d'Administration du 27/09/2018 soit le Groupe Y NEXIA.

Cette pratique n'exonère pas l'Union de ses responsabilités. Le responsable de l'Audit Interne reste en charge du pilotage et du suivi effectif de ses missions.

### **Construction du plan d'Audit Interne**

**Le plan d'Audit Interne a fait l'objet d'une révision complète au 4ème trimestre 2018** en collaboration avec un cabinet externe afin de tenir compte :

- De l'évaluation des risques majeurs de l'Union,
- Des évolutions réglementaires,
- De l'évolution de l'ensemble des activités et des processus,
- Des conclusions des précédentes missions d'audit interne,
- Des éventuelles recommandations des commissaires aux comptes ou de l'ACPR,
- Des échanges avec les interlocuteurs clés,
- et des attentes de la gouvernance.

A ce titre, l'ensemble des Directeurs, les fonctions clés, le Directeur Général ainsi que le Président du Comité d'Audit Finances et Risques ont été sollicités afin notamment de recueillir leur sensibilité aux principaux risques et leurs attentes en termes de missions à prioriser.

**Ce dernier est construit sur 5 ans et peut aller jusqu'à 5 missions par an. Le plan a été présenté aux membres du comité d'audit et a été approuvé par le conseil d'administration du 07 mars 2019.**

Des missions ponctuelles sur toute thématique à la demande du Dirigeant Opérationnel, du Comité d'Audit Finances et Risques ou du Conseil d'Administration, peuvent s'ajouter au plan d'audit.

Le plan d'audit doit également faire l'objet d'une révision annuelle afin d'être en adéquation permanente avec les éléments qui le composent. Chaque modification doit être validée par le Conseil d'Administration.

### **Suivi des recommandations**

L'Audit Interne réalise périodiquement un suivi de ses recommandations. Ce suivi a pour but de s'assurer que le processus d'amélioration du dispositif de contrôle interne est efficace et que les risques identifiés au cours de missions d'audit sont désormais sous contrôle.

L'Audit Interne vérifie la mise en œuvre effective des recommandations au moyen d'entretiens, de collecte de documents et de tests. La fonction communique régulièrement au Dirigeant opérationnel et au Comité d'Audit Finances et Risques sur leur mise en œuvre et les éventuelles difficultés rencontrées.

Depuis Juillet 2020, un outil dédié au suivi des recommandations a été mis en place. Des indicateurs automatisés découlant de cet outil ont été mis en place afin d'alimenter les divers reportings (mensuels, trimestriels, comité d'audit,...) à réaliser.

Le suivi des recommandations de l'Audit Interne est réalisé dans le cadre du dispositif de suivi des recommandations global mis en œuvre par l'Union et comprend, le cas échéant :

- Les recommandations de l'Audit interne ;
- Les recommandations des Commissaires aux comptes ;
- Les recommandations de l'autorité de tutelle ;
- Les recommandations de la Fonction Actuarielle ;
- Les recommandations des audits ponctuels.

Les auditeurs externes communiquent leurs constats et recommandations sur un format adapté aux Directions concernées, au Risk Manager et à la Gouvernance.

Si le manager du service audité est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des plans d'actions adoptés par l'Audit Interne, les Dirigeants effectifs demeurent responsables de leurs mises en œuvre effectives.

Les résultats du suivi des recommandations et des plans d'actions sont reportés périodiquement au Dirigeant Opérationnel et au Comité d'Audit Finances et Risques.

Les recommandations restent ouvertes jusqu'à ce que l'Audit Interne juge que leur mise en œuvre donne une assurance raisonnable sur le sujet concerné.

Les recommandations de niveau 1 sous surveillance font l'objet d'un suivi attentif et sont détaillées dans le rapport annuel d'audit interne.

Les constats et recommandations majeurs font l'objet d'une communication régulière auprès du Comité d'Audit et du Dirigeant opérationnel et sont suivis de près dans le cadre du suivi des recommandations réalisé périodiquement.

### **3.6.B.6 Fonction actuarielle**

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la directive, précisées à l'article 272 du règlement délégué, la Mutualité de la Réunion dispose d'une fonction actuarielle.

Les prérogatives de la fonction actuarielle incluent notamment la coordination et le contrôle des provisions techniques. En cela, la fonction actuarielle :

- S'assure de l'adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques.
- S'assure de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites.

La fonction actuarielle rend compte annuellement à la direction et au Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques et rédige pour cela un rapport actuariel. Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs. Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier.

La fonction actuarielle contribue également au système de gestion des risques de la Mutualité de la Réunion. En cela, la fonction actuarielle :

- Participe à l'évaluation des capitaux de solvabilité réglementaires ;

- Emet un avis sur la politique de souscription ;
- Émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

Parallèlement, de par ses attributions de direction financière, la fonction actuarielle a participé au système de gestion des risques en pilotant l'activité afférente aux éléments financiers.

### **3.7.B.7 Sous-traitance**

Dans le cadre de son activité, la Mutualité de la Réunion a recours à l'externalisation sur :

- la réalisation de certaines missions d'audit interne pour accompagner la Fonction clé audit interne,
- la production de rapports spécifiques à Solvabilité 2, nécessitant une expertise en actuariat,
- la gestion locative des biens immobiliers détenus par la Mutualité de la Réunion ou de ses entités statutairement liées,
- l'assistance juridique et veille juridique pour l'accompagnement de la Fonction clé Conformité,
- la gestion des placements financiers obligataires auprès d'un mandataire.

Dans cette optique, la Mutualité de la Réunion a démontré à la fois une approche pragmatique vis-à-vis de la sous-traitance, **l'utilisant dans une approche de complément des compétences internes de la mutuelle.**

Seules **les activités, où une expertise est jugée nécessaire afin d'accompagner au mieux les ressources internes, sont déléguées.** La Mutualité de la Réunion, conserve quant à elle, le pilotage, le suivi et le contrôle des résultats et indicateurs de ces activités déléguées.

Les activités au cœur de la stratégie, du développement, de la communication et du pilotage technique et comptable de l'entreprise sont portées par les ressources internes de la mutuelle.

Cette sous-traitance est formalisée dans la politique de sous-traitance qui prévoit notamment les modalités de sélection et d'engagement, de suivi et de contrôle des prestations déléguées.

Chaque sous-traitance fait l'objet d'une convention formalisée et la mutuelle s'assure de la compétence des partenaires avec qui elle travaille.

### **3.8.B.8 Autres informations**

## Rapport au superviseur 2020

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutualité de la Réunion susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

## 4.C Profil de risque

---

### 4.1.C.1 Risque de souscription

#### 4.1.1. C.1.a Appréhension du risque de souscription au sein de la Mutualité de la Réunion

Le risque de souscription et de provisionnement de la Mutualité de la Réunion correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadaptés à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Ce risque de souscription et de provisionnement en santé peut notamment émaner des sources suivantes :

- Des hypothèses de tarification et de provisionnement.
- De la **structure tarifaire du produit** : Cotisation unique, par tranche d'âge ou par âge. Plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'anti sélection est limité.
- De la **structure des garanties** : Les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entraînent un risque d'anti sélection.
- De la **distribution des produits** : Les garanties proposées par un courtier présentent généralement une sinistralité plus élevée que celles distribuées en direct.
- Des **modalités d'adhésion** : Le risque d'anti sélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion.
- Des **informations sur la population, disponibles** pour la tarification et le provisionnement.

#### 4.1.2. C.1.b Mesure du risque de souscription et risques majeurs

L'activité santé représente en 2020 87,5% de l'activité de la mutuelle (63 000 bénéficiaires environ), l'activité décès représentant les 12,5% complémentaires (205 000 bénéficiaires environ).

La Mutualité de la Réunion pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'administration.

Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (nombre d'adhérents ou montant de cotisations).
- Le rapport P/C hors frais de gestion segmenté par typologie de produit (santé collective, santé individuelle, décès).
- Les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées.

Au regard des risques importants, la Mutualité de la Réunion est particulièrement sensible à une forte augmentation de la sinistralité en santé et sur le décès. Une analyse en ce sens est effectuée dans le cadre de l'exercice ORSA.

Le risque de provisionnement est modéré du fait du déroulé rapide des sinistres.

### *4.1.3. C.1.c Maîtrise du risque de souscription*

L'ensemble des risques auquel est soumise la Mutualité de la Réunion fait l'objet d'un suivi régulier et d'un pilotage par la cellule Risk Management. La gouvernance, au travers les Dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés, est aussi un acteur de premier rang sur l'évaluation des risques de la mutuelle.

La Mutualité de la Réunion a donc mis en œuvre au sein de son organisation opérationnelle, des niveaux cibles, des alertes via des outils afin de limiter la survenance du risque considéré. Cette organisation lui permet ainsi d'être réactive et d'appliquer immédiatement les processus de redressement en vigueur.

## **4.2.C.2 Risque de marché**

### *4.2.1. C.2.a Appréhension du risque de marché au sein de la Mutualité de la Réunion*

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de la Mutualité de la Réunion de mouvements défavorables liés aux investissements.

Ce risque de marché peut provenir :

- D'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par la Mutualité de la Réunion.
- D'une dégradation de notation des titres détenus par la Mutualité de la Réunion.
- D'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur.

### *4.2.2. C.2.b Mesure du risque de marché et risques majeurs*

La Mutualité de la Réunion pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'administration.
- Des cibles de notation et de durée
- Des critères stricts pour l'acquisition de biens immobiliers qui relèvent de la compétence du Conseil d'administration

Au regard de l'importance de ses investissements, la Mutualité de la Réunion est particulièrement sensible à une dépréciation de son actif immobilier. Une analyse en ce sens est effectuée dans le cadre de l'exercice ORSA.

### *4.2.3. C.2.c Maîtrise du risque de marché*

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, la Mutualité de la Réunion a défini une politique de placements qui contribue au système de gestion des risques.

La Mutualité de la Réunion s'appuie sur l'expertise d'une société experte en placements financiers :

- Le mandat de gestion des actifs peut être revu de manière à s'adapter aux conditions de marché
- Stratégie de placement définie pour garantir la sécurité, la qualité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille.

Enfin, tous les placements de la Mutualité de la Réunion sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- La Mutualité de la Réunion est en mesure d'appréhender les risques immobiliers, ainsi que les risques financiers associés aux actifs détenus.
- Les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

## **4.3.C.3 Risque de crédit**

### *4.3.1. C.3.a Appréhension du risque de crédit au sein de la Mutualité de la Réunion*

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents.
- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers.
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.



#### 4.3.2. C.3.b Mesure du risque de crédit et risques majeurs

La Mutualité de la Réunion pilote son risque de crédit au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au conseil d'administration.

Les principaux indicateurs sont :

- La notation des banques.
- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

#### 4.3.3. C.3.c Maîtrise du risque de crédit

Concernant tout particulièrement celui des banques, la Mutualité de la Réunion veille à leur qualité et leur fiabilité lors de la sélection et suit leur solidité financière.

### 4.4.C.4 Risque de liquidité

#### 4.4.1. C.4.a Appréhension du risque de liquidité au sein de la Mutualité de la Réunion

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la Mutualité de la Réunion. Dans le cadre de l'activité de la Mutualité de la Réunion, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires. Au regard du profil de la mutuelle, et notamment du fait que les risques souscrits (santé et décès) sont de déroulé très court, ce risque reste limité.

#### 4.4.2. C.4.b Mesure du risque de liquidité et risques majeurs

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de santé, la Mutualité de la Réunion suit tout particulièrement :

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées.
- Les délais de règlement.
- Le niveau de trésorerie.
- Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures.
- La liquidité des placements détenus en portefeuille.

Dans ce cadre la mutuelle suit spécifiquement le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures :

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (en k€)	2021
Santé	2 029
Vie	1 714
Total	3 743

Les hypothèses afférentes à l'établissement du best-estimate de prime (bénéfices attendus inclus dans les primes futures) sont précisées dans le paragraphe relatif aux provisions techniques.

### *4.4.3. C.4.c Maîtrise du risque de liquidité*

Afin de maîtriser le risque de liquidité, la Mutualité de la Réunion, dans le cadre de sa gestion des placements s'assure de disposer d'une poche d'actifs de court terme (compte courant rémunéré et compte à terme) pouvant être vendus immédiatement afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme.

## **4.5.C.5 Risque opérationnel**

### *4.5.1. C.5.a Appréhension du risque opérationnel au sein de la Mutualité de la Réunion*

Le risque opérationnel de la Mutualité de la Réunion correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne.

Ce risque peut avoir les causes suivantes :

- Risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la protection de la clientèle ou bien encore le RGPD).
- Risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges).
- Risque de fraude interne et externe.
- Risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.).
- Risque de défaillance des systèmes d'informations (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.).
- Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées (qualité et délai de gestion, etc.).
- Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux).
- Risques de réputation (dégradation de l'image de la Mutualité de la Réunion suite à une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits).
- Risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

### *4.5.2. C.5.b Mesure du risque opérationnel et risques majeurs*

Le risque opérationnel est suivi au travers de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, matérialisés au sein d'une cartographie des risques.

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

### *4.5.3. C.5.c Maîtrise du risque opérationnel*

La cartographie des risques de la Mutualité de la Réunion prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels en fonction de leur importance.

A cet effet, les risques majeurs opérationnels identifiés précédemment sont maîtrisés de la manière suivante :

- **Risque de non-conformité réglementaire** : recours à un cabinet d'avocat spécialisé pour la veille réglementaire.
- **Risque d'indisponibilité informatique** : réalisation d'un plan de sauvegarde des systèmes d'informations sur les différents logiciels et mise en place d'une salle redondante, tests du dispositif.

### *4.6.C.6 Autres risques importants*

Le risque de cyclone spécifique à l'île de la Réunion pourrait impacter le profil de risque présenté plus haut. Si ce dernier est de très forte intensité, il pourrait faire des dégâts considérables sur les structures de la Mutualité de la Réunion (agences, siège social, investissement immobilier, etc.).

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la Mutualité de la Réunion susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

### *4.7.C.7 Autres informations*

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutualité de la Réunion susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

Parallèlement, aux éléments présentés ci-dessus, la mutuelle n'a pas de prêts significatifs, si n'a constaté de concentration spécifique de risque complémentaire aux éléments précisés par ailleurs.

Enfin la mutuelle n'a pas réalisé d'étude spécifique pour déterminer les dépendances entre les risques couverts par les modules ou sous-modules de risques du capital de solvabilité requis de base.

## 5. D Valorisation à des fins de solvabilité

### 5.1.D.1 Actifs

#### 5.1.1. D.1.a Présentation du bilan

Le Bilan actif de la Mutualité de la Réunion en norme prudentielle, conformément aux états financiers Solvabilité 2, se présente de la manière suivante :

ACTIF	Valorisation SI	Valorisation SII	Valorisation fiscale
Écarts d'acquisitions			
Frais d'acquisition reportés			
Actifs incorporels	1 023 027 €	722 982 €	1 023 027 €
Impôts différés actifs		631 888 €	
Excédent de régime de retraite			
Immobilisations corporelles pour usage propre	9 183 040 €	13 490 711 €	11 834 569 €
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	<b>71 530 724 €</b>	<b>73 899 919 €</b>	<b>73 369 819 €</b>
Immobilier (autre que pour usage propre)	37 423 983 €	39 514 335 €	38 032 063 €
Participations	8 712 424 €	8 712 424 €	9 106 327 €
Actions	5 794 035 €	5 794 035 €	5 719 035 €
<i>Actions cotées</i>			
<i>Actions non cotées</i>	5 794 035 €	5 794 035 €	5 719 035 €
Obligations	5 434 377 €	5 713 361 €	5 430 206 €
<i>Obligations d'Etat</i>	622 244 €	681 656 €	622 608 €
<i>Obligations de sociétés</i>	4 812 133 €	5 031 705 €	4 807 597 €
<i>Obligations structurées</i>			
<i>Titres garantis</i>			
Fonds d'investissement	1 047 674 €	1 047 533 €	1 963 958 €
Produits dérivés			
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	13 118 231 €	13 118 231 €	13 118 231 €
Autres placements			
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés			
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>			
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers			
Autres prêts et prêts hypothécaires			
Avances sur polices			
<b>Provisions techniques cédées</b>			
Non vie et santé similaire à la non-vie			
<i>Non vie hors santé</i>			
<i>Santé similaire à la non-vie</i>			
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés			
<i>Santé similaire à la vie</i>			
<i>Vie (hors UC et indexés)</i>			
UC ou indexés			
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	679 149 €	963 068 €	679 149 €
Créances nées d'opérations de réassurance			
Autres créances (hors assurance)	13 992 705 €	13 992 705 €	13 992 705 €
Actions auto-détenues			
Instruments de fonds propres appelés et non payés			
Trésorerie et équivalent trésorerie	11 891 754 €	11 891 754 €	11 891 754 €
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	481 416 €		481 416 €
<b>Total de l'actif</b>	<b>108 781 815 €</b>	<b>115 593 027 €</b>	<b>113 272 439 €</b>

Le total des actifs s'élève à 115,6 M€ au 31/12/2020 contre 98,9 M€ au 31/12/2019. Cette évolution est principalement liée au développement du portefeuille immobilier et des avoirs en banque.

Les actifs détenus par la mutuelle Mutualité de la Réunion sont principalement composés de placements (immobiliers, dépôts, obligations, actions, ...) pour 74M€ en valorisation SII,

d'immobilisations corporelles pour usage propre pour 13.5M€, d'équivalent de trésorerie pour 12 M€ et de créances non liées à ses opérations d'assurance pour 14 M€.

#### *5.1.2. D.1.b Base générale de comptabilisation des actifs*

La base générale de comptabilisation de l'actif, est conforme à la réglementation Solvabilité 2 et fondée sur l'approche suivante :

- Valeur d'échange quand le titre est disponible sur un marché actif règlementé (actions, obligations,...) ;
- Si celle-ci n'est pas disponible :
  - Valeur d'expert (notamment pour l'immobilier) ;
  - Ou valeur en normes comptables actuelles (notamment pour les créances).

La Mutualité de la Réunion n'a pas identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation des actifs.

#### *5.1.3. D.1.c Immobilisations incorporelles significatives*

La Mutualité de la Réunion détient des immobilisations incorporelles relatives à des droits au bail mais qui ne sont pas considérées comme significatives (0,6% du total du bilan).

#### *5.1.4. D.1.d Baux financiers et baux d'exploitation*

La Mutualité de la Réunion ne détient pas en propre de baux financiers ni d'exploitation.

#### *5.1.5. D.1.e Impôts différés actifs*

La valorisation Solvabilité II prévoit l'intégration des impôts différés relatifs à tous les actifs et passifs afin d'intégrer les différences de valorisation entre les normes Solvabilité II et les normes fiscales.

A cet effet, le bilan a été décomposé en autant de postes qu'il était nécessaire pour se rapprocher au plus de la norme de l'IAS 12 du règlement CE n° 1126/2008. Nous avons évalué un impôt différé pour chaque poste en retenant 26,50% de la différence de valorisation.

Au total, **632 k€** d'impôts différés actifs sont comptabilisés suite à la différence de valorisation des participations, des fonds d'investissement et des autres actifs & passifs.

Voici la décomposition du bilan prudentiel dans les grands postes :

Détail de l'impôt différé		Valorisation SII	Valorisation Fiscale	Impôts différés actif	
Actif du bilan	Placements	Immobilier	53 005 046 €	49 866 631 €	0 €
		Participations	8 712 424 €	9 106 327 €	393 903 €
		Actions	5 794 035 €	5 719 035 €	0 €
		Obligations	5 713 361 €	5 430 206 €	0 €
		Fonds d'investissement	1 047 533 €	1 963 958 €	916 425 €
		Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	13 118 231 €	13 118 231 €	0 €
	Autres actifs	Créances	14 955 773 €	14 671 854 €	0 €
		Autres actifs	12 614 736 €	13 396 197 €	781 461 €
	<b>Sous-total</b>		<b>114 961 139 €</b>	<b>113 272 439 €</b>	<b>2 091 789 €</b>
Passif du bilan	Provisions techniques	Santé	3 928 953 €	2 995 821 €	0 €
		Vie	-1 440 529 €	219 477 €	0 €
	Autres passifs	Dettes	36 681 339 €	24 965 864 €	0 €
		Autres passifs	2 932 194 €	2 639 500 €	544 927 €
<b>Sous-total</b>		<b>42 101 958 €</b>	<b>44 834 112 €</b>	<b>292 694 €</b>	
<b>Total</b>		<b>72 970 344 €</b>	<b>68 438 327 €</b>	<b>2 384 483 €</b>	

**ID ACTIF**

<b>Total Impôt différé</b>	<b>631 888 €</b>
----------------------------	------------------

*NB : nous n'avons pas inscrit d'autre créance vis à vis de l'Etat que celles présentes dans le bilan de l'Union*

Nous considérons que la valeur fiscale correspond à la valeur fiscale n-1 hors modification de périmètre. Pour les nouvelles lignes de placements, nous retenons la valeur d'achat.

*5.1.6. D.1.f Entreprises liées*

Les parts détenus dans les entreprises liées citées précédemment ont été valorisées :

- A une valeur d'expert pour les SCI MUTA et MR Immo ;
- A une valeur comptable pour les autres entreprises liées.

A cet effet, la Mutualité de la Réunion au vu de son profil de risque n'a pas appliqué de mise en équivalence corrigé par l'application du principe de proportionnalité.

**5.2.D.2 Provisions techniques**

5.2.1. D.2.a Montant des provisions techniques et méthodologie

Dans le cadre de son activité, la Mutualité de la Réunion constitue les provisions suivantes en normes Solvabilité I :

- Provisions pour sinistres à payer (non vie).
- Provisions pour sinistres à payer (vie).

Ci-dessous un tableau récapitulatif des provisions constituées au 31/12/2020 dans les normes actuelles et dans les normes Solvabilité II.

Provisions brutes de réassurance	Solvabilité I	Solvabilité II					TOTAL
		N et antérieurs	N + 1			Total N+1	
			Charge prestations N+1	Cotisations N+1	Frais sur cotisations N+1		
<b>Best –Estimate Santé 2020</b>	5 187 491 €	5 251 791 €	32 829 155 €	-46 389 003 €	11 531 276 €	-2 028 572 €	3 223 219 €
<b>Best –Estimate Vie 2020</b>	235 536 €	241 332 €	2 931 573 €	-6 842 630 €	2 196 765 €	-1 714 291 €	-1 472 959 €
<b>TOTAL 2020</b>	<b>5 423 027 €</b>	<b>5 493 123 €</b>	<b>35 760 728 €</b>	<b>-53 231 633 €</b>	<b>13 728 042 €</b>	<b>-3 742 863 €</b>	<b>1 750 260 €</b>

La Mutualité de la Réunion n'ayant pas de réassurance, les provisions nettes de réassurance sont égales aux provisions brutes de réassurance.

**Dans le cadre de Solvabilité II, les évaluations de provisions ont été revues de la manière suivante :**

Le Best Estimate en santé est composé de deux éléments :

- **Best Estimate de sinistres** : Il se rapporte à des sinistres qui se sont déjà produits (indépendamment de la question de savoir s'ils ont été déclarés ou non).
  - La méthode de calcul retenue est celle de Chain Ladder, à laquelle est ajoutée une provision de 350 k€ pour sinistres tardifs en hospitalisation sur la base des informations reçues par la Gestion, ainsi que, conformément au positionnement de l'ACPR, la contribution covid-19 (environ 1,7 M€).
  - Ces projections sont ensuite actualisées à l'aide des taux publiés par l'EIOPA pour le 31/12/2020.
  - La provision de gestion a été mise à jour avec le taux de frais de gestion des prestations de 3,5% en santé et 12% sur le portefeuille vie, en cohérence avec le niveau réel de ces frais observé en 2020.
  - Enfin, suite aux recommandations de l'ACPR, les frais de gestion des placements (0,01%, niveau réel en 2020) ont également été intégrés au BEL de sinistres.

Finalement, le Best Estimate de sinistres est évalué à **5 252 k€ en santé et 241 k€ en vie** à la date de clôture de l'exercice. Le total est assez proche des chiffres comptabilisés au passif du bilan sur la branche Vie et Non-vie.

- **Best Estimate de primes** : Il s'agit de la projection de l'exercice N+1 (cotisations, prestations et frais) pour les contrats dont l'engagement était connu à la date de clôture. Les hypothèses retenues sont regroupées dans le tableau suivant :

	<i>Santé</i>	<i>Vie</i>
<b>Cotisations 2021 estimées</b>	46 100 k€	6 800 k€
<b>P/C estimé</b>	68%	38%
<b>Taux de frais de gestion des cotisations</b>	24,86%	32,10%
<b>Taux de frais de gestion des prestations</b>	3,5%	12%
<b>Taux de frais de gestion des investissements</b>	0.01%	0.01%

- Les prestations sont projetées à partir du P/C estimé lors de l'exercice budgétaire et de la cadence de liquidation déterminée à partir du chain ladder utilisé pour le BE de sinistres.
- Le taux de frais de gestion sur cotisations est constitué des frais d'administrations, des autres charges techniques, des autres produits techniques et des commissions versées. Le taux est évalué à partir des comptes 2020.



- Le taux de frais financiers est appliqué à la partie « provision » du Best Estimate de primes, c'est-à-dire, aux prestations qui s'écouleront après l'exercice N+1.

Finalement, le Best Estimate de primes est évalué à – 2 029 k€ en santé et – 1 714 k€ en vie à la date de clôture de l'exercice.

Le Best Estimate de primes obtenu au 31/12/2020 (- 3 743 k€) est moins favorable que celui obtenu l'an dernier (- 5 371 k€) principalement en raison de la hausse observée en 2020 des taux de frais (sur prestations et sur cotisations) en santé et en vie.

Aucune autre provision technique n'est évaluée par la Mutualité de la Réunion dans le cadre de son activité.

**Conclusion :** *Le BEL atteint 3 223 k€ en santé et -1 473 k€ en vie au 31/12/2020 contre -534 k€ en santé et -1 607 k€ en vie au 31/12/2019. Cette augmentation provient principalement de la contribution covid-19, mais aussi de l'augmentation des taux de frais entre 2019 et 2020.*

### **Marge pour risque**

Afin de calculer les provisions techniques en valeur de marché, il est nécessaire d'intégrer une marge pour risque (correspondant au coût d'immobilisation du SCR du portefeuille relatif à l'activité technique).

Cette marge pour risque est ajoutée au « Best Estimate » dans le bilan aux normes Solvabilité II. Elle n'est cependant pas prise en considération dans les calculs du SCR.

Afin d'évaluer cette marge pour risque, un SCR propre aux activités d'assurance de l'organisme est estimé, puis projeté (conformément à la méthode n°1 explicité dans l'orientation n°62 de la notice relative aux provisions techniques). La somme actualisée des flux de SCR fournit alors la marge pour risque.

Conformément aux orientations publiées par l'ACPR (orientation n°63 de la notice relative aux provisions techniques), la marge de risque est évaluée au global, et allouée par ligne d'activité au prorata des provisions techniques.

## Rapport au superviseur 2020

	Marge pour risques
Santé similaire à la non-vie	705 735 €
Vie (hors UC et indexés)	32 430 €
<b>Marge pour risques</b>	<b>738 165 €</b>

### 5.2.2. D.2.b Incertitude liée à la valeur des provisions techniques

Dans le cadre de l'évaluation précédente, les incertitudes liées au calcul des provisions techniques sont les suivantes :

- Sur l'évaluation des provisions de sinistre :
  - Incertitude liée à la cadence d'écoulement des sinistres.
- Sur l'évaluation des provisions de prime :
  - Incertitude liée à la sinistralité future.
  - Incertitude liée aux frais futurs.

### 5.3.D.3 Autres Passifs

#### 5.3.1. D.3.a Montant des autres passifs et méthodologie

Les autres passifs de la Mutualité de la Réunion, se présentent de la manière suivante :

PASSIF	Valorisation SI	Valorisation SII	Valorisation fiscale
Autres provisions techniques			
Passifs éventuels			
Provisions autres que les provisions techniques	2 639 500 €	2 639 500 €	2 639 500 €
Provision pour retraite et autres avantages		292 694 €	
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs			
Impôts différés passifs		1 803 414 €	
Produits dérivés			
Dettes envers les établissements de crédit	14 090 759 €	14 090 759 €	14 090 759 €
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	27 534 €	27 534 €	27 534 €
Dettes nées d'opérations d'assurance	1 034 743 €	6 786 479 €	1 034 743 €
Dettes nées d'opérations de réassurance			
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	15 701 604 €	15 701 604 €	15 701 604 €
<b>Dettes subordonnées</b>			
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base			
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base			
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	5 916 945 €	74 962 €	5 916 945 €

Les autres passifs de la Mutualité de la Réunion ont été comptabilisés de la manière suivante :

- Estimation à la valeur comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché ;
- Retraitements du bas de bilan liés à la valeur de marché (surcote notamment) ;

- Indemnités de Fin de Carrière : évaluées avec une actualisation en valeur de marché.

Par ailleurs, la Mutualité de la Réunion n'a pas procédé au cours de l'exercice à une modification des bases de comptabilisation et de valorisation, elle n'a pas non plus identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation de ces autres passifs.

### 5.3.2. D.3.b Accords de location

La Mutualité de la Réunion n'a pas d'accords relatifs à des baux d'exploitation ou financiers.

### 5.3.3. D.3.c Impôts différés Passif

Les impôts différés au passif sont évalués selon la même méthodologie que celle décrite pour les impôts différés à l'actif.

Au total, l'impôt différé au passif est estimé à **1 803 k€**, principalement généré par la différence de valorisation des immeubles et des provisions techniques :

Détail de l'impôt différé			Valorisation SII	Valorisation Fiscale	Impôts différés passif
Actif du n	Placements	Immobilier	53 005 046 €	49 866 631 €	3 138 415 €
		Participations	8 712 424 €	9 106 327 €	0 €
		Actions	5 794 035 €	5 719 035 €	75 000 €
		Obligations	5 713 361 €	5 430 206 €	283 156 €
		Fonds d'investissement	1 047 533 €	1 963 958 €	0 €
		Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	13 118 231 €	13 118 231 €	0 €
	Autres actifs	Créances	14 955 773 €	14 671 854 €	283 919 €
		Autres actifs	12 614 736 €	13 396 197 €	0 €
	<b>Sous-total</b>			<b>114 961 139 €</b>	<b>113 272 439 €</b>
Passif du bilan	Provisions techniques	Santé <b>bila</b>	3 928 953 €	5 187 491 €	1 258 538 €
		Vie	-1 440 529 €	235 536 €	1 676 065 €
	Autres passifs	Dettes	36 681 339 €	36 771 585 €	90 246 €
		Autres passifs	2 932 194 €	2 639 500 €	0 €
	<b>Sous-total</b>			<b>42 101 958 €</b>	<b>44 834 112 €</b>
<b>Total</b>			<b>72 970 344 €</b>	<b>68 438 327 €</b>	<b>6 805 337 €</b>
<b>ID PASSIF</b>					
<b>Total Impôt différé</b>					<b>1 803 414 €</b>

*5.3.4. D.3.d Avantages économiques et avantages du personnel*

La Mutualité de la Réunion valorise des indemnités pour départ à la retraite pour ses salariés pour un montant non significatif (0,3%) du total de bilan.

***5.4. D.4 Méthodes de valorisation alternatives***

La Mutualité de la Réunion n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

***5.5. D.5 Autres informations***

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutualité de la Réunion susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut n'est à mentionner.

## 6. E Gestion du Capital

### 6.1.E.1 Fonds propres

#### 6.1.1. E.1.a Structure des fonds propres

La gestion des fonds propres de la Mutualité de la Réunion est revue chaque année par le conseil d'administration qui valide la couverture de marge de la Mutualité de la Réunion ainsi que les projections issues du processus ORSA utilisant un horizon de 5 ans. Etant donnée la nature de l'organisme, la politique de gestion des fonds propres est simplifiée.

La structure des fonds propres se présente de la manière suivante :

FONDS PROPRES	Valorisation SI	Valorisation SII
<b>Fonds propres de base</b>	<b>63 947 704 €</b>	<b>71 687 655 €</b>
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	438 159 €	438 159 €
Comptes mutualistes subordonnés		
Fonds excédentaires		
Actions de préférence		
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence		
Réserve de réconciliation	63 509 545 €	71 249 496 €
Passifs subordonnés		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets		
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra		
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être indus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>		
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II		
<b>Déductions</b>		
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers		
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>63 947 704 €</b>	<b>71 687 655 €</b>

L'intégralité des fonds propres est de niveau 1 (non restreint) de base et la mutuelle ne détient pas de fonds propres auxiliaires.

La réserve de réconciliation se compose des éléments suivants :

<b>Contributions à la réserve de réconciliation</b>	
Fonds propres comptables hors fonds initial	63 947 703 €
Comptabilisation actifs incorporels	-300 045 €
Passage en valeur de marché	6 569 614 €
Evolution des provisions	3 672 767 €
Marge de risque	-738 165 €
Impôt différé	-1 171 526 €
Engagements sociaux	-292 694 €
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>71 687 654 €</b>

*6.1.2. E.1.b Passifs subordonnés*

La Mutualité de la Réunion ne détient pas de passifs subordonnés.

*6.1.3. E.1.c Fonds Propres éligibles et disponibles*

<b>Normes Solvabilité II</b>	<b>Au 31/12/2020</b>
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	71 688 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	71 688 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	71 688 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	71 688 k€
Capital de solvabilité requis	26 165 k€
Minimum de capital requis	6 541 k€
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>274%</b>
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>1096%</b>

L'ensemble des fonds propres sont éligibles à la couverture des deux capitaux de solvabilité.

Ainsi les ratios de couverture de la Mutualité de la Réunion sont les suivants :

- Ratio de couverture du SCR : 274%
- Ratio de couverture du MCR : 1096%

Ces deux ratios sont très satisfaisants au regard de la législation qui demande aux organismes une couverture au-delà de 100%.

## 6.2.E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### 6.2.1. E.2.a Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) de la Mutualité de la Réunion est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre à la Mutualité de la Réunion n'a été utilisé pour les besoins du calcul du SCR.

Il se décompose de la manière suivante :

<b>BSCR</b>	<b>25 770 504 €</b>
<b>SCR<sub>Market</sub></b>	<b>19 815 967 €</b>
<b>SCR<sub>Default</sub></b>	<b>3 709 225 €</b>
<b>SCR<sub>Life</sub></b>	<b>911 483 €</b>
<b>SCR<sub>Health</sub></b>	<b>8 629 580 €</b>
<b>SCR<sub>Non Life</sub></b>	<b>0 €</b>
<b>SCR<sub>Int</sub></b>	<b>578 386 €</b>
<i>Effet de diversification</i>	<i>-7 874 137 €</i>

<b>Adj</b>	<b>-1 171 526 €</b>
<b>SCR<sub>Op</sub></b>	<b>1 566 381 €</b>

<b>SCR global</b>	<b>26 165 359 €</b>
-------------------	---------------------

Remarques sur les évaluations de SCR par risque :

- Le SCR marché (19 816 k€) reste la principale composante du SCR global. Il augmente fortement par rapport au dernier exercice (17 546 k€ au 31/12/2019) en raison de la hausse du risque immobilier.
- La deuxième composante importante est le SCR Santé qui atteint 8 630 k€ contre 8 186 k€ l'an dernier, en raison de la hausse des cotisations prévisionnelles.
- Le SCR de contrepartie atteint 3 709 k€. Celui-ci est également en hausse par rapport à l'année dernière (2 859 k€) en raison de l'augmentation des créances vis-à-vis de l'Etat.

## Rapport au superviseur 2020

- Les SCR incorporels, vie et opérationnel atteignent respectivement 578 k€, 911 k€ et 1 566 k€ au 31/12/2020 contre 578 k€, 861 k€ et 1 533 k€ au 31/12/2019. Les évolutions sont faibles voire nulles pour ces trois composantes.

Finalement le SCR global s'élève à 26 165 k€ après prise en compte de la diversification et de l'ajustement, soit une augmentation de 13% par rapport à l'an dernier.

### 6.2.2. E.2.b Minimum de capital de requis

Le minimum de capital requis (MCR) de la Mutualité de la Réunion est calculé selon la formule standard et se décompose de la manière suivante :

	N
MCR Non Vie	2 212 933 €
MCR Vie	255 186 €
<b>MCR Linéaire</b>	<b>2 468 119 €</b>

Le MCR ne peut être inférieur à 25% du SCR et ne peut dépasser 45% du SCR. Compte tenu du SCR évalué précédemment, le MCR combiné atteint 6 541 k€, soit 25% du SCR global.

De plus, le MCR ne peut être inférieur à un seuil plancher fonction de l'activité de l'organisme.

- Organisme vie : 3.7M€.
- Organisme non vie : 2.5M€.
- Organisme mixte : 6.2M€.



Finalement, le MCR est égal au MCR combiné, soit 25% du SCR :

	N
MCR Combiné	6 541 340 €
AMCR	6 200 000 €
MCR	6 541 340 €

Pour la première fois, le MCR dépasse le plancher réglementaire de 6.2M€.

### ***6.3.E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis***

La Mutualité de la Réunion n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

### ***6.4.E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé***

La Mutualité de la Réunion utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique ou autre n'est à reporter dans le présent rapport.

### ***6.5.E.5 Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis***

Aucun manquement en capital relatif au capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

### ***6.6.E.6 Autres informations***

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutualité de la Réunion susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.

## 7. Annexe : QRT demandés

---

En complément des éléments narratifs du SFCR décrits plus haut, le règlement d'exécution prévoit que la Mutualité de la Réunion publie en annexe du document les QRT suivants :

QRT	Description
Public - S.02.01.02	Balance Sheet
Public - S.05.01.02	Premiums, claims and expenses by line of business
Public - S.12.01.02	Life and Health SLT Technical Provisions
Public - S.17.01.02	Non-Life Technical Provisions
Public - S.19.01.21	Non-life Insurance Claims Information
Public - S.23.01.01	Own funds
Public - S.25.01.21	Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula
Public - S.28.02.01	Minimum Capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

## Rapport au superviseur 2020

### S.02.01.02

### Balance sheet

		Solvency II value
		C0010
<b>Assets</b>		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	722 982
Deferred tax assets	R0040	631 888
Pension benefit surplus	R0050	0
Property, plant & equipment held for own use	R0060	13 490 711
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	73 899 919
Property (other than for own use)	R0080	39 514 335
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	8 712 424
Equities	R0100	5 794 035
Equities - listed	R0110	0
Equities - unlisted	R0120	5 794 035
Bonds	R0130	5 713 361
Government Bonds	R0140	681 656
Corporate Bonds	R0150	5 031 705
Structured notes	R0160	0
Collateralised securities	R0170	0
Collective Investments Undertakings	R0180	1 047 533
Derivatives	R0190	0
Deposits other than cash equivalents	R0200	13 118 231
Other investments	R0210	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0
Loans and mortgages	R0230	0
Loans on policies	R0240	0
Loans and mortgages to individuals	R0250	0
Other loans and mortgages	R0260	0
Reinsurance recoverables from:	R0270	0
Non-life and health similar to non-life	R0280	0
Non-life excluding health	R0290	0
Health similar to non-life	R0300	0
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0
Health similar to life	R0320	0
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0
Life index-linked and unit-linked	R0340	0
Deposits to cedants	R0350	0
Insurance and intermediaries receivables	R0360	963 068
Reinsurance receivables	R0370	0
Receivables (trade, not insurance)	R0380	13 992 705
Own shares (held directly)	R0390	0
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0
Cash and cash equivalents	R0410	11 891 754
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>115 593 027</b>

## Rapport au superviseur 2020

S.02.01.02

### Balance sheet

		Solvency II value
		C0010
<b>Liabilities</b>		
Technical provisions – non-life	<b>R0510</b>	3 928 953
Technical provisions – non-life (excluding health)	<b>R0520</b>	0
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0530</b>	0
Best Estimate	<b>R0540</b>	0
Risk margin	<b>R0550</b>	0
Technical provisions - health (similar to non-life)	<b>R0560</b>	3 928 953
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0570</b>	0
Best Estimate	<b>R0580</b>	3 223 219
Risk margin	<b>R0590</b>	705 735
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-link)	<b>R0600</b>	-1 440 529
Technical provisions - health (similar to life)	<b>R0610</b>	0
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0620</b>	0
Best Estimate	<b>R0630</b>	0
Risk margin	<b>R0640</b>	0
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	<b>R0650</b>	-1 440 529
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0660</b>	0
Best Estimate	<b>R0670</b>	-1 472 959
Risk margin	<b>R0680</b>	32 430
Technical provisions – index-linked and unit-linked	<b>R0690</b>	0
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0700</b>	0
Best Estimate	<b>R0710</b>	0
Risk margin	<b>R0720</b>	0
Other technical provisions	<b>R0730</b>	
Contingent liabilities	<b>R0740</b>	0
Provisions other than technical provisions	<b>R0750</b>	2 639 500
Pension benefit obligations	<b>R0760</b>	292 694
Deposits from reinsurers	<b>R0770</b>	0
Deferred tax liabilities	<b>R0780</b>	1 803 414
Derivatives	<b>R0790</b>	0
Debts owed to credit institutions	<b>R0800</b>	14 090 759
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	<b>R0810</b>	27 534
Insurance & intermediaries payables	<b>R0820</b>	6 786 479
Reinsurance payables	<b>R0830</b>	0
Payables (trade, not insurance)	<b>R0840</b>	15 701 604
Subordinated liabilities	<b>R0850</b>	0
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	<b>R0860</b>	0
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	<b>R0870</b>	0
Any other liabilities, not elsewhere shown	<b>R0880</b>	74 962
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	43 905 372
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	71 687 655



## Rapport au superviseur 2020

S.05.01.02.02

Life

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Premiums written</b>										
Gross	R1410	0	0	0	6264178	0	0	0	0	6264178
Reinsurers' share	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1500	0	0	0	6264178	0	0	0	0	6264178
<b>Premiums earned</b>										
Gross	R1510	0	0	0	6264178	0	0	0	0	6264178
Reinsurers' share	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1600	0	0	0	6264178	0	0	0	0	6264178
<b>Claims incurred</b>										
Gross	R1610	0	0	0	2476876	0	0	0	0	2476876
Reinsurers' share	R1620	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1700	0	0	0	2476876	0	0	0	0	2476876
<b>Changes in other technical provisions</b>										
Gross	R1710	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Reinsurers' share	R1720	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1800	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Expenses incurred</b>	R1900	0	0	0	2165311	0	0	0	0	2165311
<b>Other expenses</b>	R2500									0
<b>Total expenses</b>	R2600									1583858

# Rapport au superviseur 2020

## S.12.01.02

### Life and Health SLT Technical Provisions

#### S.12.01.02.01

### Life and Health SLT Technical Provisions

		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance		Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations		Accepted reinsurance				Total (Life other than health insurance, including Unit-Linked)	
			Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	Insurance with profit participation			Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life accepted insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150
Technical provisions calculated as a whole	R0010									0					0
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020									0					0
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM															
Best Estimate															
Gross Best Estimate	R0030	0		0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	0		0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	0		0	0		-1 472 959	0	0	0					-1 472 959
Risk Margin	R0100	0	0			32 430			0	0	0	0	0	0	32 430
Amount of the transitional on Technical Provisions															
Technical Provisions calculated as a whole	R0110														
Best estimate	R0120														
Risk margin	R0130														
Technical provisions - total	R0200	0	0			-1 440 529			0	0					-1 440 529

S.12.01.02

Life and Health SLT Technical Provisions

S.12.01.02.01

Life and Health SLT Technical Provisions

		Total (Life other than health insurance, including Unit-Linked)	Health insurance (direct business)		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)	
			Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees				
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0						0
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0						0
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM								
Best Estimate								
Gross Best Estimate	R0030	0		0	0	0	0	0
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	0		0	0	0	0	0
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	-1 472 959		0	0	0	0	0
Risk Margin	R0100	32 430	0			0	0	0
Amount of the transitional on Technical Provisions								
Technical Provisions calculated as a whole	R0110							
Best estimate	R0120							
Risk margin	R0130							
Technical provisions - total	R0200	-1 440 529	0			0	0	0



## Rapport au superviseur 2020

S.17.01.02

### Non-Life Technical Provisions

S.17.01.02.01

### Non-Life Technical Provisions

		Direct business and accepted proportional reinsurance								
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole</b>	R0050									
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>										
<b>Best estimate</b>										
<b>Premium provisions</b>										
Gross - Total	R0060	-2 028 572	0	0	0	0	0	0	0	0
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Net Best Estimate of Premium Provisions</b>	R0150	-2 028 572	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Claims provisions</b>										
Gross - Total	R0160	5 251 791	0	0	0	0	0	0	0	0
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Net Best Estimate of Claims Provisions</b>	R0250	5 251 791	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Best estimate - gross</b>	R0260	3 223 219	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Best estimate - net</b>	R0270	3 223 219	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Risk margin</b>	R0280	705 735	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>										
<b>TP as a whole</b>	R0290									
<b>Best estimate</b>	R0300									
<b>Risk margin</b>	R0310									
<b>Technical provisions - total</b>										
Technical provisions - total	R0320	3 928 953	0	0	0	0	0	0	0	0
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total</b>	R0340	3 928 953	0	0	0	0	0	0	0	0

## Rapport au superviseur 2020

S.17.01.02

### Non-Life Technical Provisions

S.17.01.02.01

### Non-Life Technical Provisions

		Direct business and accepted proportional			accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
		Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050								0
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM									
Best estimate									
Premium provisions									
Gross - Total	R0060	0	0	0	0	0	0	0	-2 028 572
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Net Best Estimate of Premium Provisions</b>	R0150	0	0	0	0	0	0	0	-2 028 572
Claims provisions									
Gross - Total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	5 251 791
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Net Best Estimate of Claims Provisions</b>	R0250	0	0	0	0	0	0	0	5 251 791
<b>Total Best estimate - gross</b>	R0260	0	0	0	0	0	0	0	3 223 219
<b>Total Best estimate - net</b>	R0270	0	0	0	0	0	0	0	3 223 219
Risk margin	R0280	0	0	0	0	0	0	0	705 735
Amount of the transitional on Technical Provisions									
TP as a whole	R0290								0
Best estimate	R0300								0
Risk margin	R0310								0
Technical provisions - total									
Technical provisions - total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	3 928 953
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total	R0340	0	0	0	0	0	0	0	3 928 953

## Rapport au superviseur 2020

### S.19.01.21

#### Non-life insurance claims - Accident Year

#### S.19.01.21.01

##### Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount).

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0				
N-5	R0200	37 132 291	2 517 137	35 746	0	0	0					
N-4	R0210	25 324 359	1 796 741	58 907	0	0						
N-3	R0220	24 522 033	2 808 167	43 996	0							
N-2	R0230	24 296 958	3 050 549	51 413								
N-1	R0240	24 152 878	2 676 866									
N	R0250	25 539 678										

#### S.19.01.21.03

##### Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Prior	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	0	0	834	0	0	0	0				
N-5	R0200	0	56 936	3 941	0	0	0					
N-4	R0210	2 036 205	41 501	452	0	0						
N-3	R0220	1 903 766	55 581	471	0							
N-2	R0230	2 386 204	61 353	5 372								
N-1	R0240	2 846 739	669 223									
N	R0250	4 422 896										

#### S.19.01.21.02

##### Gross Claims Paid (non-cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	0	0
N-9	R0160	0	0
N-8	R0170	0	0
N-7	R0180	0	0
N-6	R0190	0	0
N-5	R0200	0	39 685 174
N-4	R0210	0	27 180 008
N-3	R0220	0	27 374 196
N-2	R0230	51 413	27 398 920
N-1	R0240	2 676 866	26 829 745
N	R0250	25 539 678	25 539 678
Total	R0260	28 267 958	174 007 722

#### S.19.01.21.04

##### Gross discounted Best Estimate Claims Provisions

		Year end (discounted data)
		C0360
Prior	R0100	0
N-9	R0160	0
N-8	R0170	0
N-7	R0180	0
N-6	R0190	0
N-5	R0200	0
N-4	R0210	0
N-3	R0220	0
N-2	R0230	5 471
N-1	R0240	677 654
N	R0250	4 450 623
Total	R0260	5 133 748

## S.23.01.01

## Own funds

## S.23.01.01.01

## Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0	0		0	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0	0		0	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	438 159	438 159		0	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0		0	0	0
Surplus funds	R0070					
Preference shares	R0090	0		0	0	0
Share premium account related to preference shares	R0110	0		0	0	0
Reconciliation reserve	R0130	71 249 496	71 249 496			
Subordinated liabilities	R0140	0		0	0	0
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0				0
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0	0	0	0	0
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0				
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0	0	0	0	0
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	<b>71 687 655</b>	<b>71 687 655</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0			0	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0			0	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0			0	0
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0			0	0
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0			0	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0			0	0
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0			0	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0			0	0
Other ancillary own funds	R0390	0			0	0
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	71 687 655	71 687 655	0	0	0
Total available own funds to meet the MCR	R0510	71 687 655	71 687 655	0	0	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	71 687 655	71 687 655	0	0	0
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	71 687 655	71 687 655	0	0	
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	<b>26 165 359</b>				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	<b>6 541 340</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to SCR</b>	<b>R0620</b>	<b>274%</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to MCR</b>	<b>R0640</b>	<b>1096%</b>				

## S.23.01.01.02

## Reconciliation reserve

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	71 687 655
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0
Other basic own fund items	R0730	438 159
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>71 249 496</b>
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	1 714 291
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	2 028 572
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>3 742 863</b>

## Rapport au superviseur 2020

### S.25.01.01.21

#### Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

### S.25.01.21.01

#### Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0030	C0040
Market risk	R0010	19 815 967	19 815 967
Counterparty default risk	R0020	3 709 225	3 709 225
Life underwriting risk	R0030	911 483	911 483
Health underwriting risk	R0040	8 629 580	8 629 580
Non-life underwriting risk	R0050	0	0
Diversification	R0060	-7 874 137	-7 874 137
Intangible asset risk	R0070	578 386	578 386
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>25 770 504</b>	<b>25 770 504</b>

### S.25.01.21.02

#### Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	1566381
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-1171526
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>26165359</b>
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	26165359
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

### S.25.01.01.03

#### Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	2 - No

### S.25.01.21.05

#### Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-1171526
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-1171526
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic pr	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	-1171526

S.28.02.01

Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

S.28.02.01.01

MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L)Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	2 212 933	

S.28.02.01.02

Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	3 223 219	43 860 463		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0	0		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0	0		
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0	0		
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0	0		
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0	0		
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0	0		
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0	0		
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0	0		
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0	0		
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0	0		
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0	0		
Non-proportional health reinsurance	R0140	0	0		
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0	0		
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0	0		
Non-proportional property reinsurance	R0170	0	0		

## Rapport au superviseur 2020

### S.28.02.01.03

#### Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200		255 186

### S.28.02.01.04

#### Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210			0	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220			0	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230			0	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240			-1 472 959	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250				364 552 037

### S.28.02.01.05

#### Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	2 468 119
SCR	R0310	26 165 359
MCR cap	R0320	11 774 411
MCR floor	R0330	6 541 340
Combined MCR	R0340	6 541 340
Absolute floor of the MCR	R0350	6 200 000
Minimum Capital Requirement	R0400	6 541 340

### S.28.02.01.06

#### Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	2 212 933	255 186
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	23 460 042	2 705 317
Notional MCR cap	R0520	10 557 019	1 217 392
Notional MCR floor	R0530	5 865 011	676 329
Notional Combined MCR	R0540	5 865 011	676 329
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 500 000	3 700 000
Notional MCR	R0560	5 865 011	3 700 000